



Saisie compte bancaire

Par Gaby2a

J ai deux saisies sur mon compte et il s' agit d un prêt bancaire pour acheter un véhicule et que je viens de commencer a rembourser.
Il n y a pas la mention exécutoire sur l acte de saisie. Puis je les contester ?

Par isernon

bonjour et merci !

pour effectuer une saisie le créancier, pour mandater un commissaire de justice, doit être en possession d'un titre exécutoire généralement un jugement le condamnant à payer sa dette.
l'avis de saisie transmis à votre banque doit comporter les références du titre exécutoire.

salutations

Par Gaby2a

Bonjour, merci pour votre réponse.

Est ce possible de saisir un prêt que je viens d avoir et que je n ai pas encore payé ?

Par isernon

bonjour,
êtes-vous en retard sur les échéances de remboursement de prêt ?
êtes-vous certain que ces saisies concernent votre prêt pour l'achat de votre véhicule ?
salutations

Par Gaby2a

Non je commence à peine à le payer et oui c est bien pour l achat d'un véhicule car la mienne m a lâché oui j ai le virement de ma banque et les documents pour le prouver

Par kang74

Bonjour

Est ce une saisie ou un prélèvement ?
Vous devez bien savoir si vous avez la voiture... ou pas !